

Portant validation du devis de la société CONCEPT URBAIN pour l'achat de corbeilles dans le cadre du mobilier urbain

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de corbeilles auprès de la société CONCEPT URBAIN ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société CONCEPT URBAIN pour l'achat de 10 corbeilles dans le cadre de l'entretien du mobilier urbain d'un montant de 3990 € HT.

signé électroniquement le 06/02/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

